



Location abusive au détriment de la propriétaire

Par **musette**, le **27/02/2013** à **12:36**

Bonjour, Une de mes amies de 80 ans à louer sa maison à une personne en se gardant une petite salle d'eau et une chambre de 3m² Aujourd'hui et depuis trois mois, elle est engagée sur un bail de 3 ans et se retrouve à habiter son garage qui n'est ni chauffé ni isolé. Mon amie rencontre des soucis de santé et n'est plus ancrée du tout dans la réalité. Actuellement avec - 2 degrés de température à l'extérieur, elle vit en permanence dans sa petite chambre tellement le garage est froid. La locataire quant à elle vit confortablement dans la maison, chauffée sans se soucier des conditions de vie miséreuse de sa propriétaire. J'ai soulevé le cas d'abus de faiblesse à mon amie. Quels sont les recours pour que mon amie puisse faire casser le bail. Merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **27/02/2013** à **13:29**

Bonjour, Il s'agit bien d'une location vide ? Si oui, le bailleur ne peut pas récupérer le logement pour y habiter avant l'échéance principale du bail (donc tous les 3 ans), moyennant un préavis de 6 mois et un congé donné dans les règles de la loi 89-462 (sans quoi le bail se reconduit à nouveau pour 3 ans). Il n'y a aucun recours possible si le bail a bien été signé dans les règles.